



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE

Présents : 10

Absent excusé : 1

**Votants : 10**

**Pour : 10**

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi 30 avril**, à 19h30 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Date de convocation du Conseil : 25 avril 2026

**Présents :** Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

**Absent excusé :** Pierre-Antoine CLANET

**Secrétaire de séance :** Marion FIANCETTE

En application de l'article 22 du code des marchés publics :

**Objet :** Billetterie du château de Montségur au bâtiment Pied de Pog

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- le contenu de la délibération 01-24 *Installation de la Billetterie du château de Montségur dans le bâtiment « Pied de Pog »*.
- la Convention de mise à disposition du bâtiment pied de Pog par la CCPO à la Commune

Il est notamment rappelé les réserves exposées déjà en 2024 sur les mesures à mettre en œuvre pour garantir l'accès à la billetterie conditionnée à « la réalisation des travaux permettant la canalisation des visiteurs vers le point de billetterie ».

Depuis l'ouverture de la saison au 1<sup>er</sup> avril 2026, il est constaté que les travaux réalisés et l'installation actuelle du site ne permettent pas de canaliser les visiteurs vers le point de billetterie : très fréquemment des visiteurs passent par le GR 107 ou par la barrière composée d'un fil pour ne pas payer l'accès au château, ou n'identifient pas la présence de la billetterie dans le bâtiment Pied de Pog par défaut de signalétique. Aujourd'hui aucune signalétique extérieure n'existe.

Les infractions involontaires ou volontaires conduisent les agents à rappeler la réglementation en vigueur, à rattraper des visiteurs. Néanmoins, ces rappels ne suffisent pas. La présence des deux accès - un payant et l'autre non - engendrent des incivilités à l'égard des agents, des visiteurs remettent en cause leur paiement voyant d'autres visiteurs entrer gratuitement par les autres accès.

Après échange, le Conseil municipal décide en amont de l'ouverture de la haute saison débutant au 1<sup>er</sup> juin, période durant laquelle l'office de tourisme est présent au bâtiment du pied de Pog :

Concernant la billetterie :

- la mise en place d'une signalétique renforcée vers la billetterie durant le mois de mai afin d'évaluer ses effets sur la canalisation des visiteurs ;
- de remettre en état de fonctionnement, le cas échéant, la précédente billetterie située sur le sentier ascendant afin de déplacer provisoirement la billetterie à partir du mois de juin pour la haute saison, période durant laquelle l'office de tourisme est présent au bâtiment du pied de Pog, le temps de trouver une solution favorable à la canalisation des visiteurs vers la billetterie ;
- d'installer, le cas échéant, des toilettes sèches pour les agents au niveau de l'ancienne billetterie ;
- de ne mettre en place la billetterie à l'ancien emplacement qu'avec l'accord explicite de l'ensemble des agents exerçant dans la billetterie du château.

Concernant le bâtiment Pied de Pog :



- si la billetterie est déplacée, de reprendre rapidement les échanges avec la CCPO et l'Office du Tourisme afin de trouver une solution et réévaluer la destination du bâtiment Pied de Pog qui reste un point d'accueil très important permettant la gestion des flux au pied du château (animation de l'office du Tourisme, de l'ANA, ou d'autres partenaires,...).

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.

Certifié exécutoire par Sébastien MOUNIÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 4 mai 2026 et de la publication le 4 mai 2026.

Le Maire,  
Sébastien MOUNIÉ

